

**Législature 2017-2021**

**Séance du 3 juillet 2017**

**Communication du Conseil communal au Conseil général**

**N°09**

**Résiliation du contrat de superficie de l'Hôtel du Lac et Restaurant du Débarcadère**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Le Conseil communal se préoccupe de l'avenir de l'Hôtel du Lac et du Restaurant du Débarcadère à Estavayer-le-Lac. Pour rappel, la commune est propriétaire du fonds et un contrat de superficie est conclu avec une société immobilière pour l'exploitation de ce fonds.

Le complexe étant fermé depuis de nombreux mois, la commune a écrit en mars à la société immobilière titulaire du contrat de superficie pour lui rappeler certains termes du contrat, notamment l'obligation pour le superficiaire de garder une activité sur le site, ainsi que de maintenir constamment les lieux et les constructions en parfait état de propreté et d'entretien. Des informations ont été également demandées sur l'exploitation du bâtiment ainsi que sur l'état du projet « Stavia 2012 ».

Le Conseil communal a jugé les réponses obtenues incomplètes et insatisfaisantes. C'est pourquoi il a décidé d'entreprendre les démarches nécessaires en vue de la résiliation du contrat de superficie, ce qui lui permettra de maîtriser le développement de cette zone touristiquement stratégique.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés du développement de ce dossier en temps utile.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le Secrétaire général :  
Lionel Conus

Le Syndic :  
André Losey

**Conseiller communal responsable :** André Losey, Administration générale